

# — Séance du 23 octobre 2023 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Delphine CALAIS.

**Absents avec pouvoir :** Gérald BRÉZIN à José HERBET, Frédéric DELPORTE à Jean-Paul PIERRE, Véronique VAAST à Delphine CALAIS.

**Absent non excusé :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Delphine CALAIS.

Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Félicitations aux employés pour les travaux dans la rue Jean Choquet ; nous attendons le rapport du cabinet Latitudes concernant les limites du domaine public départemental, ainsi que les limites de propriété des familles Bruneel et Cuvillier-Vasseur.

- Picquigny conserve sa deuxième fleur et s'approche de la troisième. Nous attendons le verdict du jury et nous essaierons de nous améliorer pour le prochain passage de 2026.

- Les travaux de couverture sur la sacristie vont bon train ; ils ont démarré très exactement le mercredi 11 octobre et devraient se poursuivre jusqu'au moins la fin de l'année.

- Suite à l'avis favorable du conseil municipal pour l'installation d'une antenne-relais au stade de football, une réunion s'est déroulée le lundi 2 octobre en présence des représentants de la société systra, d'un cabinet de géomètres, et en présence d'Antony, d'Alain et de moi-même. Le déroulé des travaux nous a été précisé et une installation est programmée fin 2023, tout début 2024 ; les contours du site nous ont été présentés ainsi que le projet de clôtures et de plantations de haies.

## **Dénonciation de la convention signée avec le sdis en 2013**

Lors de la départementalisation du Centre de première intervention de Picquigny en 2013, une convention avait été signée laissant à la charge de la commune les frais de fonctionnement du CPI (eau, assainissement, gaz, électricité, téléphone) ainsi que la mise à disposition du bâtiment sans contrepartie financière.

Monsieur le maire indique, qu'à la date de la signature de la convention, le CPS de Picquigny n'intervenait que sur la commune de Picquigny. Mais, en revanche, depuis plusieurs années, les pompiers interviennent sur 10 communes. Il est donc anormal que la commune de Picquigny supporte seule les frais engagés pour ce centre de premiers secours.

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de réclamer la part à charge du CPS des frais de fonctionnement soit la somme de 2822 € ; le SDIS refuse de payer cette somme arguant l'application de la convention signée en 2013.

Il est donc proposé dans un premier temps de dénoncer la convention signée en 2013 et d'y mettre un terme à effet immédiat.

Il sera proposé au SDIS la signature d'une nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention signée avec le SDIS en 2013 et d'y mettre un terme à effet immédiat.

**Centre du mercredi : facturation quand absence non signalée**

Il convient de délibérer afin de fixer les règles en matière d'absence du centre du mercredi (journée et cantine) quant à la facturation et indique que les repas commandés sont payés et que les animateurs sont prévus en fonction de l'effectif et sont rémunérés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le prix de la cantine et le prix de la journée du centre du mercredi seront facturés aux parents dès lors que l'absence ne sera pas signalée la veille avant 10 heures, soit le mardi avant 10 heures. Il en va de même pour les centres aérés organisés pendant les périodes de vacances.

## **Construction de vestiaires pour le judo : demande de subvention DSIL**

Le dossier de construction de vestiaires pour le judo se monte à 457 306,92 € HT et les subventions suivantes ont été sollicitées, soit :

DETR : .....	35 %	soit 160 057,42 €
Département : .....	40 %	soit 182 922,77 €
Soit un total de 75 %		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 5 %, soit : 22 865 € .

## **Création d'un préau couvert à l'école : proposition de mission de Pascal Brassart, architecte**

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de création d'un préau couvert à l'école qui serait installé soit devant la classe de Madame CAPEL, soit en prolongement des préaux fermés existants.

Cette construction répond à un réel besoin, les préaux fermés étant exigus devant le nombre d'enfants, et permettrait d'abriter les enfants en cas de pluie leur offrant la possibilité de rester à l'extérieur.

Jean-Paul PIERRE s'est d'ores et déjà renseigné auprès de la CAF et indique qu'une subvention peut être obtenue ainsi qu'un prêt à taux 0 ; la commune pourrait également solliciter la DETR.

Pour ce faire, il convient de confier une mission à Pascal BRASSART architecte afin d'étudier la faisabilité de ce projet suivant la proposition faite par ses soins à hauteur de 2 450 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et décide de solliciter le concours de Pascal BRASSART afin de procéder à l'étude de cette construction.

## **Remplacement de la téléphonie à la mairie**

Monsieur le maire présente à l'assemblée une offre d'ORANGE concernant le remplacement des postes téléphoniques de la mairie qui ont fait l'objet d'un contrat de location début 2013 pour une durée de 63 mois moyennant un loyer trimestriel de 274,52 € HT (maintenance comprise). La dépense engagée représente le remplacement du standard téléphonique, un poste fixe filaire (bureau du Maire) et deux postes téléphoniques sans fil (bureau secrétaire et bureau accueil).

À l'unanimité, le conseil municipal décide du remplacement de la téléphonie à la mairie et autorise le maire à signer le contrat de location sur une durée de 63 mois pour un montant trimestriel de loyer de 274,52 € HT (maintenance comprise).

**Décision budgétaire modificative**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision budgétaire modificative suivante :

• <u>Recettes de fonctionnement</u> :	
70311 : concession cimetièrè .....	+ 2550
7066 : garderie .....	+ 4000
7063 : centre aèrè .....	+ 3000
756 don .....	+ 2700
7588 autres produits .....	+ 14 000
<b>Total recettes de fonctionnement .....</b>	<b>+ 26 250</b>

• <u>Dépenses de fonctionnement</u> :	
618 : abonnement .....	+ 200
623 : fêtes et cérémonies .....	+ 2000
6411 : personnel titulaire .....	+ 10 000
6413 : personnel non titulaire .....	+ 32 000
64168 : salaire apprenti .....	+ 1 200
65748 : subventions association .....	+ 300
65818 autres charges .....	+ 150
6588 : charges diverses de gestion .....	- 10 000
60631 : fournitures d'entretien .....	- 950
6068 fournitures diverses .....	- 5 000
615221 entretien bâtiments .....	- 5 000
615231 entretien voirie réseaux .....	- 5 000
023 virement à la section d'investissement .....	6350
<b>Total des dépenses de fonctionnement : .....</b>	<b>26 250</b>

• <u>Dépenses d'investissement</u> :	
2184 : achat tables balises .....	3900
2188 : achat mobilier urbain .....	2000
2188-413 : armoire réfrigérée salle polyvalente .....	450
<b>Total dépenses section investissement : .....</b>	<b>6 350</b>

• <u>Recettes d'investissement</u> :	
021 virement de la section de fonctionnement .....	6 350
<b>Total recettes section investissement .....</b>	<b>6 350</b>

### **Communications diverses**

La parole est donnée aux conseillers :

• Alain Carpentier demande si la barrière de l'école peut être rehaussée ; Monsieur le Maire indique que c'est prévu prochainement

• Delphine CALAIS indique avoir assisté à une réunion du SISCO au cours de laquelle a été décidé le remplacement de la personne chargée de l'entretien du gymnase et de la gestion des bus scolaires

• Jean-Paul PIERRE indique avoir assisté avec Alain CARPENTIER à une réunion avec la société VSB concernant un projet éolien sur les communes de Cavillon, Briquemésnil, Fourdrinoy et Picquigny et qui représente l'implantation de 10 à 12 mâts.